



Comité de programmation du Pays de Saintonge Romane

Compte-rendu du comité de programmation du 12 octobre 2017

Etaient présents, Mesdames et Messieurs les membres du comité de programmation :

Membres Publics

BARREAUD Sylvain, Président du GAL et Président de la Communauté de Communes Charente Arnoult Cœur de Saintonge	Titulaire
FOCKEDEV Anne, Maire, adjointe Les Gonds	Suppléante
GRENON Jean-Claude, Président du Pays de Saintonge Romane	Titulaire
MASSIAS Yves, Maire de Jazennes	Titulaire
MORDANT Jean-Pierre, Conseiller municipal à Gémozac	Titulaire

Membres Privés

BARRAUD Jean-Michel, Membre du GAL 2007-2013	Titulaire
BOITARD Yannig, Animateur commercial Brunet Drouillac	Titulaire
CLAVEL Anne, Artiste Plasticienne	Titulaire
COASSIN Gérard, Vice-président du CESER Poitou-Charentes	Titulaire
CROC Pascale, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
DAUTRY-AUTIN Eva-Maria, Coordinatrice générale de l'Association TERDEV	Titulaire
OCTEAU Laurent, Représentant de la Chambre d'Agriculture	Titulaire
RIALLAND Valérie, Productrice fermière en agriculture biologique	Titulaire
ROUAUD Michel, Président de l'Association St Fiacre	Titulaire
SOULET Bruno, Comédien et metteur en scène	Suppléant

Etaient présents, Mesdames et Messieurs :

DEAU Delphine, Animatrice et Gestionnaire LEADER
FOURATIER Vanessa, Responsable Unité agriculture et territoires ruraux, DDTM 17
HUTTEAU Chantal, Animatrice LEADER
LAMMIN Fanny, Chargée du Développement Culturel & Sportif du Pays de Saintonge Romane

Nombre de votants : 15 membres.

Le comité est représenté ce jour par 5 membres publics et 10 membres privés.
Il respecte le double quorum et peut délibérer réglementairement.

L'ordre du jour est le suivant :

1/ Dossiers présentés en opportunité :

- ✓ Développement de la SARL Philippe GAULT Traiteur pour développer l'offre de restauration circuits courts, SARL Philippe GAULT

2/ Dossier présenté en programmation :

- ✓ Valorisation du parcours des fermes : phase 3, mise en interactivité du parcours et la création de 10 panneaux explicatifs – Mairie de Chermignac
- ✓ Résonance Art Roman / Art Contemporain – Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane
- ✓ Exposition Touches et notes de Lumière, parcours tactile et sonore autour de l'art moderne du 1er mars au 30 avril 2016 – Abbaye de Trizay
- ✓ Acquisition de matériel pour le projet « séances en itinérance » - Association le Peuple Créateur
- ✓ Elaborer un bilan de gaz à effet de serre pour engager la transition énergétique – Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane
- ✓ Création d'un lieu scénique et culturel à Gémozac, Mairie de Gémozac

3/ Avenant à la convention

4/ Questions diverses

Introduction

Monsieur BARREAUD introduit la séance en rappelant la complexité de la mise en œuvre du programme LEADER 2014-2020. En effet, il y a toujours de nombreux points de blocage :

- l'outil OSIRIS qui ne permet pas de finaliser l'instruction des dossiers ;
- les conventions d'attributions avec les porteurs de projets ne peuvent donc pas être signées
- les paiements des dossiers sont par conséquent bloqués ;
- les dossiers « Animation et gestion du programme » pour 2015, 2016 et 2017 sont toujours en attente d'une décision de l'Autorité de Gestion.

La situation actuelle est très difficile pour les porteurs de projets car aucune réelle échéance n'est fixée. Certains porteurs de projets sont en attente depuis plus d'un an.

Monsieur BARREAUD et l'ensemble des membres du comité déplorent cette situation qui freine le développement du programme et la bonne mise en œuvre de la stratégie.

Monsieur COASSIN propose d'envoyer un mail à Madame Isabelle BOUDINEAU, Vice-Présidente chargée de l'Europe et de l'International à la Région Nouvelle-Aquitaine, pour faire part de ces différents points de blocage.

Dossiers en opportunité

1- Développement de la SARL Philippe GAULT Traiteur pour développer l'offre de restauration circuits courts, SARL Philippe GAULT

Philippe GAULT, gérant de la SARL Philippe GAULT Traiteur, est venu présenter le projet devant les membres du comité de programmation.

Intitulé du projet : Développement de la SARL Philippe GAULT Traiteur pour développer l'offre de restauration circuits courts.

Fiche action LEADER : Fiche n°2 Soutenir les investissements pour amplifier la présence de produits fermiers dans notre territoire.

Maître d'ouvrage : SARL PHILIPPE GAULT TRAITEUR

Partenaires associés : Principalement les producteurs locaux comme l'entreprise Jamin pour les légumes, M. Mallet pour la volailles (Chermignac), Catherine Seguin pour les légumes (Soulignonne), M. Jadeau pour le safran (St Sauvant), Famille Tercinier pour le pineau et le cognac (Chermignac), Verger des 4 V (Fontcouverte) , etc, etc....

Mais aussi : LEADER, Région Nouvelle-Aquitaine, CMA 17.

Localisation du projet : Saintes, Cours Reverseaux.

Descriptif du projet :

Le projet vise à concilier l'agrandissement de la structure (sur le plan économique et en termes d'effectif) tout en développant une offre plus locale grâce au réseau de producteurs du secteur qui m'a permis d'étayer ma future offre qualitativement.

En effet il s'agit du développement de l'activité liée à la SARL par le rachat et l'aménagement d'un local de 250 m² Cours Reversaux.

Ce déménagement est expliqué par une activité bridée par le manque de place qui contraint le développement de l'entreprise en termes de capacité de production et d'accueil du public sur la partie restauration.

Ce projet d'ampleur permettra donc :

- d'augmenter à 70 couverts la salle de restauration,
- d'accueillir des évènements, associations et clubs,
- de développer la partie traiteur,
- de recruter trois personnes supplémentaires dans les deux ans à venir.

Surtout, grâce aux techniciens du programme LEADER, ce développement se fait en coopération et coordination avec les éleveurs et producteurs locaux afin de continuer et accentuer l'utilisation de ces produits dans l'offre de traiteur et restauration et ainsi promouvoir le territoire Saintonge Romane en circuits courts.

Il ne s'agit pas seulement d'un projet de développement, mais d'une réorientation de la cuisine par les produits locaux.

Objectifs du projet :

Répondre à la demande de la clientèle, notamment en termes d'identification des producteurs, de provenance des produits et de volonté de consommer local.

Promouvoir les produits et producteurs locaux.

Le développement de l'activité, qui permet aujourd'hui de réorienter la cuisine vers plus de local et de qualité.

C'est donc un projet alliant le développement interne de l'entreprise (augmentation de l'effectif, C.A., qualité de l'offre, etc...) et externe car bénéficiant aux territoires par :

- une utilisation importante circuits courts et bénéficie producteurs locaux,
- des travaux artisanat local,
- une embauche en local.

Résultats attendus / retombées sur le territoire :

Le résultat en interne va se traduire par une progression du C.A. et l'embauche de trois personnes, car l'entreprise est à ce jour au maximum de ses capacités et doit refuser toute demande supplémentaire.

En externe, cela va se traduire par une capacité de dépense sur plus de producteurs locaux et donc une distribution des ressources plus locale.

Publics visés :

L'activité vise tous les publics susceptibles de faire appel à de la consommation de services de bouche.

La SARL Philippe Gault travaille pour divers clients : particuliers, professionnels, collectivités, etc... Elle est reconnue par ses clients par sa qualité et son professionnalisme.

Echéance du projet :

Plan de financement HT			
BESOINS	Montant prévisionnel	RESSOURCES	MONTANT
Éléments corporels	37 913.78 €	Apports personnels :	8 435.78€
		Emprunt(s) :	
Éléments incorporels		Aide régionale sollicitée	9 478 €
		Autres aides sollicitées (LEADER)	20 000 €
S/TOTAL des investissements matériels :	37 913.78 €		
S/TOTAL des investissements immatériels :			
TOTAL	37 913.78 €	TOTAL	37 913.78 €

Les échanges ont porté sur :

- Monsieur GAULT s'est installé il y a 19 ans à Saintes, il a une bonne connaissance du territoire et des producteurs locaux. La SARL Philippe GAULT Traiteur compte une activité traiteur et une activité restaurant. Aujourd'hui, le restaurant a une capacité d'accueil de 18 couverts. L'objectif est de pouvoir répondre à la demande et passer à 70 couverts.
- le but de Monsieur GAULT est de travailler des produits locaux de qualité « le meilleur produit au meilleur moment ». Il ne souhaite pas spécialement privilégier les produits bio mais les produits locaux. Monsieur GAULT explicite les échanges nécessaires avec les producteurs pour le choix des variétés et les contraintes de production. L'idée est de pouvoir anticiper au maximum. Monsieur GAULT confirme son engagement à réaliser 60% de ses achats chez les producteurs fermiers (maximum d'achat-revente de 20 % et plafonné à 50 000 € du chiffre d'affaires) et en circuits courts (80 km maximum entre les porteurs de projets et les producteurs). Le nom des producteurs apparaîtra sur la carte du restaurant, cette dernière évoluera au fil des saisons et de la disponibilité des produits.
- aujourd'hui, Monsieur GAULT réalise 10 % du chiffre d'affaires de la SARL Philippe GAULT Traiteur avec le restaurant. Son objectif est de doubler ce pourcentage. Il compte embaucher 3 personnes supplémentaires.
- les dépenses présentées ici concernent les travaux de la cuisine et de la salle de restaurant, d'une surface totale de 250 m². le projet global sans les murs coûte 240 000 €.

Avis du guichet Unique Service Instructeur DDTM à l'étape de l'opportunité : favorable

Pour voter, chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°2. Note obtenue : 9/12 (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12). Il s'agit de la moyenne des notes des 15 membres votants.

Les membres du comité de programmation ont décidé d'approuver le projet. Ils considèrent que ce projet s'intègre dans la stratégie du programme LEADER.

Dossiers en programmation

1- Valorisation du parcours des fermes : phase 3, mise en interactivité du parcours et la création de 10 panneaux explicatifs – Mairie de Chermignac

Monsieur BARREAUD rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation n°9 du 11 mai 2017 sur la fiche action n°4 du programme – soutenir les projets structurants l'attractivité touristique de notre territoire. Il avait reçu un avis favorable. Note obtenue : 9/12. Il s'agit de la moyenne des notes des 15 membres votants (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12).

La DDTM a émis, le 03 octobre 2017, un avis réglementaire favorable sous réserve du traitement OSIRIS de la demande (bloquée pour déploiement d'outil) via le rapport d'instruction. Par conséquent, Monsieur BARREAUD propose aux membres du comité de programmer ce dossier. **Il appelle au vote et, après en avoir délibéré, le comité adopte, à l'unanimité, le projet et le plan de financement proposé (15 voix).**

Le comité accorde à la Mairie de Chermignac, la subvention de 1 181.40 € demandée au titre du programme LEADER 2014-2020.

2- Résonance Art Roman / Art Contemporain – Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

Monsieur BARREAUD rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation n°5 du 28 juin 2016 sur la fiche action n°3 du programme – encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée. Il avait reçu un avis favorable. Note obtenue : 12/15. Il s'agit de la moyenne des notes des 14 membres votants (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 10/15).

La DDTM a émis, le 28 juillet 2017, un avis réglementaire favorable via le rapport d'instruction. Par conséquent, Monsieur BARREAUD propose aux membres du comité de programmer ce dossier. Il appelle au vote et, après en avoir délibéré, **le comité adopte, à l'unanimité, le projet et le plan de financement proposé (14 voix, Monsieur GRENON ne pouvant voter).**

Le comité accorde au Pays de Saintonge Romane, la subvention de 14 682.17 € demandée au titre du programme LEADER 2014-2020.

3- Exposition Touches et notes de Lumière, parcours tactile et sonore autour de l'art moderne du 1er mars au 30 avril 2016 – Abbaye de Trizay

Monsieur BARREAUD rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation n°2 du 03 décembre 2015 sur la fiche action n°3 du programme – encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée. Il avait reçu un avis favorable à l'unanimité.

La DDTM a émis, le 09 octobre 2017, un avis réglementaire favorable sous réserve de la sélection par les membres du GAL sur la base de la grille avec notation, via le rapport d'instruction. Par conséquent, Monsieur BARREAUD propose aux membres du comité de procéder à la sélection de ce projet. Chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°2. Note obtenue : 12/15. Il s'agit de la moyenne des notes des 15 membres votants (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 10/15)

Monsieur BARREAUD propose maintenant aux membres du comité de programmer ce dossier. Il appelle au vote et, après en avoir délibéré, **le comité adopte, à l'unanimité, le projet et le plan de financement proposé (15 voix).**

Le comité accorde au syndicat d'initiative de Trizay, la subvention de 2 270.00 € demandée au titre du programme LEADER 2014-2020.

4- Acquisition de matériel pour le projet « séances en itinérance » - Association le Peuple Créateur

Monsieur BARREAUD rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation n°3 du 27 janvier 2016 sur la fiche action n°3 du programme – encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée. Il avait reçu un avis favorable à l'unanimité.

La DDTM a émis, le 05 octobre 2017, un avis réglementaire favorable via le rapport d'instruction sous réserve :

- du traitement OSIRIS de la demande (bloquée pour déploiement d'outil)
- de la sélection par les membres du GAL sur la base de la grille avec notation

Par conséquent, Monsieur BARREAUD propose aux membres du comité de procéder à la sélection de ce projet. Chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche-action n°3. Note obtenue : 12/15. Il s'agit de la moyenne des notes des 15 membres votants (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 10/15).

Monsieur BARREAUD propose maintenant aux membres du comité de programmer ce dossier. Il appelle au vote et, après en avoir délibéré, **le comité adopte, à l'unanimité, le projet et le plan de financement proposé (15 voix).**

Le comité accorde à l'association le Peuple Créateur, la subvention de 32 950.77 € demandée au titre du programme LEADER 2014-2020.

5- Elaborer un bilan de gaz à effet de serre pour engager la transition énergétique – Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane

Monsieur BARREAUD rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation n°3 du 27 janvier 2016 sur la fiche action n°5 du programme – se doter d'outils d'analyse pour engager et faire vivre la transition énergétique. Il avait reçu un avis favorable.

La DDTM a émis, le 25 septembre 2017, un avis réglementaire favorable sous réserve de la sélection par les membres du GAL sur la base de la grille avec notation via le rapport d'instruction.

Par conséquent, Monsieur BARREAUD propose aux membres du comité de procéder à la sélection de ce projet. Chaque membre a utilisé individuellement la grille de sélection des projets de la fiche action n°5. Note obtenue : 8/12. Il s'agit de la moyenne des notes des 14 membres votants (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 8/12).

Monsieur BARREAUD propose maintenant aux membres du comité de programmer ce dossier. Il appelle au vote et, après en avoir délibéré, **le comité adopte, à l'unanimité, le projet et le plan de financement proposé (14 voix, Monsieur GRENON ne pouvant voter).**

Le comité accorde au Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane, la subvention de 7 200.00 € demandée au titre du programme LEADER 2014-2020

6- Création d'un lieu scénique et culturel à Gémozac, Mairie de Gémozac

Monsieur BARREAUD rappelle que ce dossier a été validé en opportunité lors du comité de programmation n°4 du 21 avril 2016 sur la fiche action n°3 du programme – encourager les initiatives culturelles vers plus de coopération pour une politique culturelle mieux organisée. Il avait reçu un avis favorable. Note obtenue : 11/15. Il s'agit de la moyenne des notes des 10 membres votants (pour être retenu, il faut obtenir au minimum 10/15).

La DDTM a émis, le 09 octobre 2017, un avis réglementaire favorable via le rapport d'instruction. Par conséquent, Monsieur BARREAUD propose aux membres du comité de programmer ce dossier. Il appelle au vote et, après en avoir délibéré, **le comité adopte, à l'unanimité, le projet et le plan de financement proposé (15 voix).**

Le comité accorde à la Mairie de Gémozac, la subvention de 100 000.00 € demandée au titre du programme LEADER 2014-2020.

Avenant à la convention

Les membres du comité ont délibéré favorablement pour modifier :

- toutes les fiches actions, dans la rubrique « conditions d'admissibilité » : « **uniquement pour les projets de construction ou sur demande du comité de programmation**, le projet doit s'inscrire en cohérence avec la stratégie et les objectifs du SCoT (le Vice-Président en charge de la commission « SCoT-Urbanisme » du Pays de Saintonge Romane émettra un avis sur la base de l'instruction par le chargé de missions concerné)
- la **fiche n°2** : suite aux modifications effectuées lors du comité de programmation du 12 décembre 2016. Le comité décide d'appliquer la rétroactivité pour l'ensemble des projets avec un **plafond de 65 000 € par projet**.

Questions diverses

1/ Point financier

	Montant FEADER validé en opportunité	% FEADER consommé en opportunité	Montant FEADER disponible en opportunité
Axe 1 : Circuits courts alimentaires – 239 000 €	65 142.40 €	27%	173 857.60 €
Axe 2 : Patrimoines et Culture – 594 739,39 €	538 485.42 €	91%	56 253.97 €
Axe 3 : Transition énergétique – 441 700,36 €	113 462.00 €	26%	328 238.36 €
Coopération – 47 997 €	0.00 €	0%	47 997.00 €
Animation – 441 142,25 €	113 437.27 €	26%	327 704.98 €
Total - 1 764 579 €	830 527.09 €	47%	934 051.91 €

	Montant FEADER programmé	% FEADER programmé	Montant FEADER à programmer
Axe 1 : Circuits courts alimentaires – 239 000 €	0.00 €	0%	239 000.00 €
Axe 2 : Patrimoines et Culture – 594 739,39 €	319 520.82 €	54%	275 218.57 €
Axe 3 : Transition énergétique – 441 700,36 €	87 200.00 €	20%	354 500.36 €
Coopération – 47 997 €	0.00 €	0%	47 997.00 €
Animation – 441 142,25 €	0.00 €	0%	441 142.25 €
Total - 1 764 579 €	406 720.82 €	23%	1 357 858.18 €

2/ Proposition de parrainage des projets par les membres du comité. Chaque membre se voit proposer de suivre un ou deux projets pour faire des retours de leur avancement lors des comités de programmation.

3/ Le Syndicat Mixte du Pays de Saintonge Romane a déménagé au 9 rue de Courbiac à Saintes. Le jeudi 9 novembre se déroulera une après-midi « Portes ouvertes » de 15h00 à 19h00 avec un discours du Président à 18h30. Les membres du comité de programmation sont tous chaleureusement invités à ce temps d'échanges.

Compte-rendu approuvé par Monsieur BARREAUD, Président du GAL, le 08/11/2017
Compte-rendu approuvé par Madame FOCKEDEV, Secrétaire de séance, le 06/11/2017